

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 16 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

CANNABIS NB

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Higgs

IMPÔT FONCIER

M. K. Chiasson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. K. Chiasson

L'hon. M. Higgs

M. K. Chiasson

L'hon. Mary Wilson

L'hon. Mary Wilson

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M^{me} Landry

L'hon. M. Crossman

M^{me} Landry

L'hon. M. Crossman

M^{me} Landry

L'hon. M. Crossman

LANGUES OFFICIELLES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Austin

L'hon. M. Crossman

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

[Traduction]

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Nous avons entendu parler ce matin d'une autre situation qui accentue la perte de confiance ressentie par les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Le chef Perley, la chef Knockwood et le chef régional Augustine ont annoncé ce matin qu'ils ne participeraient pas au groupe de travail sur la vérité et la réconciliation. Voilà un autre exemple concret qui montre que le premier ministre a totalement perdu la confiance des Premières Nations de notre province. Si, à tout le moins, le premier ministre avait appelé les chefs et communiqué avec eux depuis jeudi dernier, le tout aurait pu être évité. Le premier ministre peut-il nous expliquer la décision de ces derniers de ne pas participer au groupe de travail sur la vérité et la réconciliation?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de répondre à la question posée. Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a été publié en 2015. Je pose la question suivante à la Chambre : Quelles mesures concrètes ont été prises pour les Premières Nations? Je pense qu'il serait tout à fait approprié pour moi de dire : Probablement aucune. Je peux assurer aujourd'hui aux Premières Nations que le gouvernement actuel prévoit bel et bien prendre des mesures concrètes. C'est un engagement que nous comptons tenir. Je vous remercie de la question.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : La question est d'une grande importance. Bien que les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick aient tant contribué à notre histoire, à notre prospérité économique et à la leur, le premier ministre n'est même pas capable — à tout le moins, par respect — de prendre la parole pour expliquer pourquoi la situation s'est produite.

Le groupe de travail sur la vérité et la réconciliation avait une certaine valeur. Il avait largement la possibilité d'être constructif, mais les chefs des Premières Nations ont décidé de ne pas prendre part audit groupe de travail en raison du manque de volonté politique du premier ministre envers les Premières Nations ainsi que de son manque d'écoute et de dialogue constructif avec elles. Pourquoi le premier ministre ne joue-t-il pas le rôle de chef de file qui s'impose ici? Il s'agit d'un aspect essentiel. Il s'agit d'un aspect important. Voilà un moment d'une grande importance dans notre histoire. Monsieur le premier ministre, ayez l'obligeance d'expliquer comment vous réglerez la question.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

président, merci encore une fois de me donner l'occasion d'aborder le sujet. Je pense que les gestes sont plus éloquents que les paroles. Le gouvernement actuel se fait un devoir d'assurer la mise en oeuvre des mesures en question.

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Excusez-moi, je parle en ce moment. Merci. Je vous suis reconnaissante de me laisser parler.

Les gestes sont, à mon sens, vraiment plus éloquents que les paroles. Le fait que nous nous sommes engagés à agir en ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport de la CVR en dit bien plus long que la majeure partie du verbiage de ces dernières années. Encore une fois, je voudrais dire ceci : Nous sommes déterminés. Il est regrettable que les chefs aient fait marche arrière, mais, à mon avis, ils verront que mes actes seront plus éloquents que les paroles. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, le premier ministre a... Je l'ai dit hier, et je vais le répéter ce matin. Le premier ministre a placé sa ministre dans une situation extrêmement délicate. Elle veut agir, semble-t-il. Les chefs des Premières Nations ne veulent pas participer aux travaux du groupe de travail pour la simple raison qu'ils ne font plus du tout confiance au premier ministre, à la ministre et, certainement, au gouvernement actuel. Ils veulent engager un véritable dialogue, mais ils veulent être écoutés. Ils ne veulent pas se faire dire ce qui est le mieux pour eux. Ils veulent une ministre qui défend — je répète, défend — leurs intérêts et non qui défend les idéaux et les solutions du premier ministre.

Monsieur le premier ministre, les chefs attendent votre réaction ce matin. Ils attendent que vous preniez la parole pour pouvoir écouter ce que vous avez à dire. L'occasion vous est donnée.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je vous remercie encore de l'occasion qui m'est donnée d'aborder la question. Encore une fois, je dois réaffirmer le fait que nos actes seront plus éloquents que les paroles. Nous avons pris un engagement, et nous le respecterons. Il n'est pas question de ne pas écouter les Premières Nations. Il s'agit au contraire d'écouter les Premières Nations, car, si l'on pense à la vérité et à la réconciliation, le mot « réconciliation » en soi signifie que la confiance s'est établie pour mettre en oeuvre des mesures et agir à cet égard. Je pense que l'histoire de l'Assemblée législative prouve que, hélas, cela n'a pas été fait. Je demande en retour au député d'en face qu'il examine son propre bilan et qu'il songe à son inaction, car, à mon avis, cela révèle de l'incohérence. Le fait que le gouvernement actuel prendra réellement des mesures — et



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

que nous nous y sommes engagés — implique que nous écoutons les Premières Nations. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le premier ministre a de nouveau l'occasion de prendre la parole. Par voie de communiqué, nous avons appris que la ministre avait écrit à son homologue fédéral pour demander au gouvernement fédéral de reporter l'adoption de la Déclaration des Nations Unies. Pourquoi imposez-vous votre propre programme aux Premières Nations? Pourquoi ne vous réunissez-vous pas avec les Premières Nations — les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, les dirigeants et les chefs — pour entamer un dialogue constructif et n'essayez-vous pas de défendre les intérêts des Premières Nations auprès du premier ministre au lieu de défendre ceux du premier ministre auprès des Premières Nations? Voilà la responsabilité qui incombe à la ministre responsable du dossier.

Je comprends. La ministre se trouve actuellement dans une situation très difficile et elle s'exprime parce que nous lui posons des questions. Avez-vous communiqué depuis jeudi avec les chefs des Premières Nations, Madame la ministre?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je vous remercie encore une fois de l'occasion qui m'est donnée d'aborder la question. En fait, non, je n'ai pas communiqué avec les chefs, mais j'espère les voir lundi, pendant la réunion.

En ce qui concerne la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et la loi sur la DNUDPA, il est arrivé malheureusement maintes fois qu'un grand nombre d'engagements ont été pris et que de nombreuses promesses ont été faites. Un certain nombre de personnes qui ont agi ainsi savent que beaucoup de mesures ne peuvent être réellement mises en oeuvre, ce qui est préoccupant à l'égard de la DNUDPA. Nous disposons d'un document de consultation privée qui porte sur l'enjeu, car nous avons de véritables préoccupations quant à la façon dont nous appliquerons au Nouveau-Brunswick le texte législatif. Je ne veux pas laisser entendre aux Premières Nations que tout le contenu de la DNUDPA peut être mis en oeuvre, car il y a de véritables préoccupations à cet égard, Monsieur, et je pense que nous devons en tenir compte avant de faire des promesses aux Premières Nations. Merci.

CANNABIS NB

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, aussitôt que le premier ministre est arrivé au pouvoir, il s'est mis à attaquer le modèle de vente de Cannabis NB. À maintes reprises, le premier ministre et le ministre des Finances ont qualifié de terrible le modèle économique, car il n'a pas permis de générer des profits immédiats. Nous avons dit à maintes reprises qu'il fallait du temps pour qu'une nouvelle entreprise devienne rentable. Jetez-y un coup d'oeil maintenant. Au dernier trimestre, Cannabis NB affichait des ventes

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de 20 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 87 % par rapport à la même période l'année dernière.

Les gens du gouvernement se sont servis des pertes financières initiales comme prétexte pour vouloir privatiser la vente du cannabis, mais, Monsieur le président, il était trop tôt dans le processus, c'est-à-dire que la sélection de produits comestibles et autres n'était pas encore élargie, ce qui a sans aucun doute fait augmenter les profits. Nous avons toujours cru qu'il était avantageux de conserver la vente de cannabis sous compétence provinciale. Savez-vous quoi? Nous vous avons prévenus. Le ministre admettra-t-il que sa décision était imprévoyante et qu'il avait tort au sujet de la vente de Cannabis NB?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, tout d'abord, nous n'avons pas encore vendu Cannabis NB. Deuxièmement, la dernière ministre des Finances de ce côté-là de la Chambre, du côté libéral de la Chambre, a dit qu'il s'agissait d'un modèle qui n'avait jamais été conçu pour rapporter de l'argent. Ne vous en souvenez-vous pas? La dernière ministre des Finances a dit que le modèle n'avait jamais été conçu pour rapporter de l'argent.

Savez-vous quoi? Je vais vous dire ce qui nous a rapporté de l'argent. C'est la COVID-19. La COVID-19 nous a rapporté de l'argent, car les gens sont restés à la maison et ont reçu la PCU.

Entre-temps, sachez que la décision n'a pas encore été prise. Nous examinons les demandes de propositions et nous prendrons la bonne décision dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick. La sécurité et la rentabilité — tous ces éléments comptent. Nous ferons en fin de compte ce qu'il convient de faire pour le Nouveau-Brunswick et non pas ce qui est dans l'intérêt des partisans d'un parti en particulier, comme cela a peut-être été le cas la dernière fois.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le premier ministre et le ministre semblent vouloir se concentrer sur la vente d'un actif en vue d'améliorer leurs résultats à court terme. Toutefois, en même temps, ils abandonneraient une activité qui pourrait, à l'avenir, procurer des recettes bien nécessaires pour soutenir des programmes et des services. Les états financiers indiquent maintenant que Cannabis NB a réalisé les plus grands profits par habitant par rapport à toutes les autres entités provinciales de cannabis. Toutefois, le ministre ne semble pas vouloir admettre son erreur.

Nous avons toujours été d'avis que nous devrions faire preuve de patience et nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, Monsieur le président. Il serait donc irresponsable maintenant de céder le pouvoir de Cannabis NB à un monopole privé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, le ministre ne veut pas admettre son erreur, mais pourquoi démontre-t-il un manque de transparence dans ses communications sur l'ensemble de ce processus? Le ministre peut-il maintenant avouer qu'il a commis une erreur au sujet de Cannabis NB?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Vous savez, on ne se trompe jamais à faire preuve de diligence raisonnable. On ne se trompe jamais lorsque l'on détermine si le modèle économique qu'on suit continuera à générer de l'argent. On ne se trompe jamais lorsque l'on cherche le meilleur investissement possible pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Cela dit, je dis depuis le début que, si l'offre n'est pas attrayante, la vente de cannabis continuera alors à relever de Cannabis NB. Au cas où certaines personnes nous regarderaient et penseraient que le processus est terminé, mentionnons qu'il n'est pas encore terminé, même si vous avez peut-être fait votre idée quant aux mesures que vous prendriez si vous étiez au pouvoir. Eh bien, vous ne l'êtes pas. Puisque nous sommes au pouvoir, nous déciderons de la suite à donner. Le processus sera fondé sur le rendement du capital investi.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, l'erreur du gouvernement actuel a été de sauter aux conclusions. Il a politisé le dossier de Cannabis NB en remettant en question la capacité de la province à vendre du cannabis, et c'est pourquoi le gouvernement devrait admettre qu'il a eu tort. Comme pour bien d'autres dossiers, quand les parlementaires du côté du gouvernement faisaient campagne, combien de fois les avons-nous entendus dire qu'ils élimineraient une chose dans les six mois suivant leur arrivée au pouvoir, puis les avons-nous vus examiner la situation et changer d'idée?

Monsieur le président, le premier ministre et le ministre des Finances n'ont pas fait preuve de patience dans le dossier, ce qu'ils regrettent maintenant. J'en suis persuadé. Ils devraient être beaucoup plus transparents dans leurs communications en ce qui concerne l'ensemble du processus. En fait, aujourd'hui, je me préparais à aller débattre avec eux de la question à la tribune politique de la CBC, mais j'ai appris que le ministre s'était retiré, car le gouvernement ne veut pas parler publiquement de Cannabis NB. Cela démontre à quel point le gouvernement actuel est cachotier, Monsieur le président. Ma question au ministre est très simple. Qu'ont à cacher les gens d'en face?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je fais écho aux observations du ministre des Finances à propos de ne pas avoir peur d'examiner la situation. C'est ce qu'il faut faire. L'analyse, dont nous serons mis au fait dans les prochains jours, avait pour but de déterminer à quel point la situation pouvait être avantageuse et si la pandémie de COVID-19 y était pour quelque chose. Ce que nous observons dans toute la province et surtout à la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

frontière entre le nord du Nouveau-Brunswick et le Québec, c'est un énorme changement quant au volume des ventes. Je veux parler d'un grand changement. Cela veut-il dire qu'il y a beaucoup de va-et-vient légal ou illégal à la frontière? Eh bien, cela veut dire que quelque chose a changé.

En examinant le dossier du cannabis, nous constatons que nous disposons, pour la vente au détail, d'un des modèles économiques les plus coûteux qui soient. Est-il viable? La tendance actuelle durera-t-elle ou est-elle liée à la pandémie de COVID-19? Lorsque la frontière sera ouverte, la situation changera-t-elle considérablement? Envisageons-nous ce modèle pour l'avenir? Dans le cadre de toute analyse, je pense qu'il faut aussi établir la valeur actualisée nette du projet et se dire que, au fil du temps, nous assurerons la protection des gens du Nouveau-Brunswick en matière de sécurité et de rentabilité.

IMPÔT FONCIER

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, j'aimerais faire une mise en garde à tout le monde : un percepteur sévit au Nouveau-Brunswick, et il s'agit du premier ministre. Le gouvernement actuel a annoncé qu'il supprimerait l'exonération permanente relative à l'écart d'évaluation qui servait à protéger les propriétaires ayant connu d'importantes augmentations de leur évaluation foncière. Nous contestons le moment choisi pour annoncer une telle décision, étant donné que nous sommes en pleine pandémie mondiale. Monsieur le président, comment le premier ministre peut-il justifier une ponction fiscale si flagrante?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, ce que nous voyons, ce sont des parlementaires qui ne disent que la moitié de l'histoire. Parlons de l'ensemble de la situation en revenant sur le gel des taux ou d'impôt qui est survenu vers les années 2010 à 2012. La mesure permettait essentiellement de maintenir la même imposition pour éviter les hausses marquées. Un plafond permettait d'assurer une protection fiscale. Environ 106 000 propriétaires bénéficient d'un gel d'impôt depuis huit ans. Ils paient moins d'impôt que leur voisin qui possède une maison identique à la leur. Est-ce équitable?

Si nous voulons parler des faits, comprenons où vont les recettes en question, car c'est un autre aspect qui n'est pas souvent mentionné. Sur les 9 millions de dollars que représente le changement, 8 millions sont destinés aux municipalités de la province. Les municipalités ont besoin des fonds et méritent un régime d'imposition équitable. Personne ne se plaindra d'avoir à payer le même montant d'impôt que son voisin. Soyons équitables, raisonnables et honnêtes quant aux faits.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le premier ministre a indiqué à maintes reprises qu'il ne prévoyait pas augmenter les taxes et impôts ; il est toutefois évident qu'il s'agit ici d'un moyen détourné pour le faire. Près de 15 % des gens verront leur facture d'impôt foncier augmenter en mars, mais le hic, c'est que 75 % des ménages

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui seront touchés sont des ménages à faible ou moyen revenu. Je vous donne ici quelques exemples : pour Saint John, cela représente 8 810 ménages ; pour Edmundston, 2 919 ; pour Tracadie, 2 001 ; pour Miramichi, 2 418 ; pour Riverview, 2 094. Monsieur le président, étant donné que beaucoup de gens de notre province éprouvent des difficultés financières, le premier ministre changera-t-il d'avis et remettra-t-il l'élimination de l'exonération permanente relative à l'écart d'évaluation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il n'y a aucun hic. Les propriétaires concernés ont bénéficié pendant huit ans d'un allègement fiscal dont leurs voisins n'ont pas bénéficié — je répète, huit ans. Aucun gouvernement ne voulait s'occuper de la question. Les gouvernements ne sont simplement pas intervenus ; ah, nous ne pouvons pas y toucher, nous disait-on.

Les faits n'ont pas tous été rapportés. Je parle des faits. Il s'agit d'avoir un régime d'imposition équitable. Il n'y a aucune raison... Les municipalités ne s'en plaignent certainement pas — tout comme les voisins des propriétaires concernés —, car elles savent que c'est la chose à faire. Certains gestes sont difficiles à poser. Certains gestes sont controversés. Il faut prendre des mesures. Toutefois, il s'agit des bons gestes à poser, et notre gouvernement est prêt à faire le nécessaire.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le premier ministre tente de nous vendre la ponction fiscale comme un moyen d'aider les municipalités de la province.

[Original]

Toutefois, comme on le dit en français : Mon oeil!

[Traduction]

La vérité, c'est que l'élimination de l'exonération permanente rapportera plus de 2 millions de dollars dans les coffres de la province. Le premier ministre vient de dire que la somme de 8 millions de dollars sera versée aux municipalités, mais j'ai posé la même question lorsque nous étions réunis en comité, et on m'a dit que les municipalités ne toucheraient que 6,2 millions et que plus de 2 millions iraient à la province. Qu'en est-il, Monsieur le premier ministre? Soutirez-vous des taxes et impôts aux ménages à faible ou moyen revenu de notre province pour aider les municipalités ou pour gonfler votre budget de fonctionnement?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député de la question. Manifestement, mon collègue n'a pas du tout été attentif l'autre jour en comité, puisque l'élimination de l'exonération permanente relative à l'écart se fera sur une période de cinq ans.

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Pendant la première année, l'exonération permanente sera éliminée pour 86 % des propriétaires concernés ; donc, la première année, les municipalités et les districts de services locaux recevront 6,3 millions. La mesure, une fois pleinement mise en oeuvre, soit après cinq ans, permettra de recueillir 8,3 millions. Merci, Monsieur le président.

[Original]

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, durant la campagne électorale de 2018, le Parti progressiste-conservateur avait promis de redonner aux gens du Nouveau-Brunswick les produits de la taxe provinciale sur le carbone. Cela a été approuvé par Ottawa en décembre 2019 et c'est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020. Cela représente 2 ¢ le litre d'essence vendu au Nouveau-Brunswick.

Ces recettes devaient être mises dans un fonds pour les changements climatiques, pour mettre en place des mesures d'atténuation et de lutte contre les changements climatiques. Combien d'argent y a-t-il actuellement dans le fonds et combien de projets de lutte contre les changements climatiques ont été financés par l'entremise de ce dernier?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la députée d'en face de la question. Comme vous l'avez appris en comité hier soir, les recettes ne se trouvent pas que dans le Fonds pour les changements climatiques. Elles se trouvent dans les Recettes générales, et elles seront comptabilisées à ce titre. À l'avenir, nous cernerons des projets d'amélioration et d'autres projets. Nous constituons un seul gouvernement, et tous les ministères travaillent ensemble pour investir l'argent en question là où il le faut pour réaliser dans l'avenir des projets d'efficacité énergétique et de lutte contre les changements climatiques. Nous vous tiendrons au courant, et, comme vous le savez, notre porte est toujours ouverte. Vous pouvez venir nous poser des questions à tout moment, et nous vous trouverons les réponses. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Maintenant que le gouvernement fédéral a annoncé son plan de tarification du carbone pour jusqu'en 2030, quel sera l'effet de cette nouvelle tarification sur les consommateurs du Nouveau-Brunswick? Le prix de l'essence va-t-il augmenter?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Beaucoup plus de renseignements sont à venir au sujet de l'annonce de vendredi dernier. Nous n'en connaissons pas encore les détails. Nous croyons comprendre que, selon l'annonce que le gouvernement fédéral a faite la semaine dernière, ce dernier veut s'engager à dépasser d'ici à 2030 la cible nationale actuelle qu'il s'est fixée en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Le Nouveau-Brunswick a déjà réussi à l'atteindre. Nous fournissons notre part d'efforts et nous ouvrons la voie à suivre. Nous avons l'un des plans d'action sur les changements climatiques les plus complets du pays et une cible ambitieuse pour 2030, comme vous l'avez mentionné.

Nous sommes des chefs de file au pays à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous avons réduit nos émissions de 34 % par rapport aux niveaux de 2005. Nous ne croyons pas devoir augmenter le prix de l'essence de 37 ¢ pour continuer à être des chefs de file en matière de lutte contre les changements climatiques. En ce qui concerne les détails publiés vendredi, notre plan est de progresser de 1 % par année. Le gouvernement fédéral cherche à redonner de l'argent au moyen d'investissements dans des mesures écoénergétiques, et nous faisons de même.

J'ai mentionné que nous constituons un seul gouvernement. Il y a 36 millions de dollars dans le Fonds pour les changements climatiques...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, le ministre a parlé d'un plan d'action ambitieux pour le Nouveau-Brunswick. Oui, en effet, ce plan a été adopté en 2016. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pourrait-il déposer un rapport des étapes du plan d'action pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick et faire rapport justement des progrès et de la mise en oeuvre des mesures prévues dans ce plan d'action?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Oui, le tout est en cours de préparation. La députée de Memramcook-Tantramar a posé la même question la semaine dernière. Notre ministère travaille au rapport, qui devrait bientôt être publié — assurément au début de la nouvelle année, au plus tard. Merci.

LANGUES OFFICIELLES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, chaque année, le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick présente à l'Assemblée législative le rapport d'activité du commissariat. Habituellement, le rapport contient d'importantes recommandations en ce qui a trait au respect de la *Loi sur les langues officielles*. La commissaire publiera aujourd'hui son rapport annuel ; toutefois, il est décevant de constater que ce rapport n'est pas présenté au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, comme il devrait l'être, ni au nouveau comité permanent des langues officielles que nous devrions avoir, ce qui serait encore mieux.

Cela dit, ma première question s'adresse au premier ministre. Hier, durant le débat sur le discours du trône, ce dernier a fait allusion à l'« égalité fondamentale ». J'ai un peu de mal à comprendre ce que le premier ministre veut dire lorsqu'il nomme ce nouveau concept. Le premier ministre peut-il m'expliquer ce qu'il entend par « égalité fondamentale »?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Oui, je peux expliquer ce je veux dire par le concept. À mon avis, nous devons nous poser de nombreuses questions difficiles partout dans la province. Je pense que la révision de la *Loi sur les langues officielles* doit porter notamment sur la façon dont nous veillerons à ce que notre système d'éducation s'attaque réellement aux défis et à ce que les élèves partout dans la province parlent effectivement les deux langues officielles à la fin de leur parcours scolaire.

Jusqu'à présent, les statistiques du secteur anglophone à cet égard sont très médiocres. Très peu de ses finissants — peut-être 50 % — sont bilingues. Où les jeunes vont-ils ensuite? Ils quittent la province pour trouver du travail parce qu'ils ne savent pas parler les deux langues officielles. D'autres personnes ne reviennent pas s'installer ici parce qu'elles ne peuvent pas s'exprimer dans les deux langues officielles. D'autres encore n'obtiennent pas d'avancement parce qu'elles ne savent pas parler les deux langues officielles.

Monsieur le président, le moment est venu de tenir un débat et des discussions approfondis sur l'orientation que nous voulons prendre au Nouveau-Brunswick pour vraiment devenir une province bilingue, tirer une fierté d'être bilingue et d'être une province où tout le



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

monde est traité avec équité, comme il se doit, et faire en sorte qu'aucun jeune n'ait à quitter notre province après ses études.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Attachez vos tuques avec de la broche parce que ce ne sera pas une année facile.

Étant donné que nous sommes sur le sujet des langues officielles, je rappelle que la révision de la *Loi sur les langues officielles* de la province doit avoir lieu en 2021. Toutefois, si on regarde comment les choses avancent si lentement à la Chambre, je dirais humblement qu'il est minuit moins une. Cette révision doit être faite avec l'égalité réelle comme prémisses. Je rappelle au premier ministre que l'égalité réelle est réalisée lorsqu'on prend en considération, là où cela est nécessaire, les différences dans les caractéristiques et les circonstances de la communauté minoritaire, en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen de modes de prestation différents, afin que la minorité reçoive les services de la même qualité que la majorité.

Ma question est pour le premier ministre et elle est très simple : Le processus de la révision de la *Loi sur les langues officielles* sera-t-il annoncé d'ici vendredi, tel que promis?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que le député d'en face et moi sommes foncièrement d'accord. Nous croyons à l'égalité fondamentale dans la province et nous croyons que nous devons faire en sorte qu'elle s'applique à tout le monde dans la province. Voilà ce qu'une révision exige. Celle-ci doit non seulement satisfaire à la *Loi sur les langues officielles*, mais doit aussi aller au-delà de la loi ; au titre de la révision, les questions difficiles doivent être posées afin que nous nous attaquions ensemble aux défis qui se posent à nos jeunes, car ils ne peuvent pas rester dans la province ni y obtenir de promotion ni revenir s'y installer.

Je dis depuis le début que je suis prêt à discuter de toutes les questions, car je crois que les gens de la province veulent trouver des moyens de travailler ensemble. Nous l'avons fait dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Monsieur le président. Nous l'avons fait de façon efficace et nous le faisons encore. Nous pouvons aller au-delà de la pandémie. Notre province peut être un chef de file au Canada, nous pouvons continuer de survivre et de prospérer, et notre province peut être la seule province bilingue du pays, mais cela veut dire que tout le monde y est traité de façon juste et équitable.

ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, au titre de l'Entente bilatérale intégrée, des fonds fédéraux et provinciaux sont mobilisés afin d'assurer la réalisation de projets indispensables pour les municipalités. Ces projets indispensables sont essentiels afin que l'ensemble des grandes villes, des villes et des villages disposent des ressources nécessaires pour procéder à des réparations en temps opportun. Le budget de capital prévoit 15 millions de dollars en fonds provinciaux au titre de l'entente. Ma question s'adresse au ministre responsable de la Société de développement régional. Le ministre peut-il nous dire quand les activités liées à l'Entente bilatérale intégrée recommenceront et quand les municipalités pourront présenter une demande au titre du programme?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci au député d'en face, et je le remercie du courriel envoyé la semaine dernière. La date limite en août ou en septembre est passée parce que le programme a été suspendu. Je crois qu'il démarrera bientôt. J'obtiendrai la date exacte pour vous auprès de mon ministère. Il s'agit assurément d'un très bon fonds qui favorise la collaboration afin de réaliser des projets partout dans la province. Votre projet est très important pour nous, et nous continuerons à y travailler. Merci.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, lors du fiasco de sa première réforme dans le secteur de la santé, le premier ministre s'en est sorti en promettant d'être plus transparent, de discuter et d'avoir des rencontres publiques au plus tard en juin dernier. Les leaders communautaires, les gens de la province et les professionnels de la santé devaient être consultés publiquement.

La ministre de la Santé peut-elle nous confirmer aujourd'hui qu'une consultation publique aura lieu où tous pourront exprimer leurs inquiétudes et leurs préoccupations? Ou bien, la ministre va-t-elle seulement inviter les gens qui sont en faveur de sa réforme déjà planifiée dans le secteur de la santé? La ministre est-elle prête à inviter des gens qui ne sont pas en faveur de sa réforme préparée à l'avance? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis très reconnaissante de la question. L'examen des soins de santé est

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

extrêmement important. J'ai indiqué très clairement qu'il s'agirait d'une discussion très ouverte et transparente. J'ai hâte d'avoir des discussions au sein des collectivités.

Nous savons que nous sommes en période de pandémie de COVID-19, mais il n'en demeure pas moins que, si nous pouvons le faire, nous prévoyons nous rendre dans les collectivités pour avoir des conversations tout en pratiquant l'éloignement physique et échanger avec les gens des collectivités sur la façon dont ils envisagent leur système de santé. Il est vraiment important que les gens comprennent que, à partir de janvier, ces conversations auront lieu.

Je souhaite comprendre les gens du Nouveau-Brunswick et la façon dont ils envisagent leur système de santé. Je veux comprendre quels sont leurs besoins et, surtout, quelles sont leurs craintes. Je crois que nous pourrons répondre à ces craintes à mesure que nous cheminerons. Merci, Monsieur le président.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, au cours des derniers mois, le gouvernement conservateur nous a dit que la réforme des soins de santé était déjà bien amorcée, qu'il s'agisse de la centralisation des services de laboratoire, de l'élimination de ce que le premier ministre appelle le dédoublement des services de santé ou de la centralisation des arthroplasties de la hanche et du genou. La ministre de la Santé peut-elle garantir que son plan de réforme de la santé sera dévoilé avant les réunions publiques pour que les gens puissent vraiment faire part de leur opinion? Sinon, nous aurons droit à une campagne de relations publiques et non pas à des consultations.

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, au moment où nous procédons à l'examen des soins de santé, il importe vraiment que nous ne tirions pas de conclusions hâtives. Au sein du ministère de la Santé et des RRS, des efforts sont toujours déployés afin de réaliser des gains d'efficacité et de comprendre comment faire les choses différemment en raison de certains défis qui se posent à nous. Je publierai un livre blanc à ce sujet afin que la discussion puisse être bien préparée et que nous puissions avoir de bonnes discussions ouvertes et transparentes. Toutefois, l'issue des consultations n'est pas prédéterminée.

Nous aurons une conversation avec les gens du Nouveau-Brunswick. Nous leur présenterons les défis à relever. Nous leur demanderons leur avis. Nous leur demanderons comment ils envisagent les besoins de leur collectivité. J'espère que le tout permettra d'obtenir des résultats qui rendront nos communautés plus saines. J'attends avec impatience d'avoir ces discussions, Monsieur le président.

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'ai posé des questions ce matin au premier ministre concernant les collectivités des Premières Nations, mais le premier ministre ne s'est pas levé pour répondre aux questions que j'ai

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

posées. Alors, pensez-y, pensez-y. Le premier ministre a pris la parole aujourd'hui et répondu à une question sur le cannabis, mais il n'a pas répondu aux questions concernant les Premières Nations. À mon avis, cela est insultant. Ce n'est pas respectueux.

Je demande au premier ministre, puisque c'est la dernière question de la journée... Les Premières Nations ont décidé de ne pas participer au groupe de travail sur la vérité et la réconciliation. Elles attendent que le premier ministre fasse preuve d'initiative et leur explique ce qu'il compte faire pour réparer les dommages causés par son gouvernement et sa ministre. Monsieur le premier ministre, elles attendent une réponse. Elles ne veulent pas parler en premier du cannabis. Elles veulent parler du respect de leurs besoins. Pouvez-vous répondre à la question que je viens de poser?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Nous respectons bel et bien les Premières Nations, et notre respect se traduira par nos actions, à savoir des actions pertinentes qui se font attendre depuis trop longtemps. Voilà ce que nous ferons et ce à quoi nous nous engageons. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

